

**AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**SEANCE DU 08 JANVIER 2021**

Nombre de Conseillers en exercice :15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le 08 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 22 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence, Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE Maire.

**Etaient présents :** Ms Mmes Thérèse-Marie DESCATOIRE, Michèle DELPERDANGE, Bénédicte WAGUETTE, Valérie MUYSHOND, Manuelle HOORNAERT, Éric CARPENTIER, Patrick BATUT, Jean Pierre CHATRON, Olivier GANDER, Corinne DUBOIS, Marie-Laure DURIS, Daniel DUTOT, Romain FONTAINE, Alain KELLER, Christophe STROZYNSKI.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2020 est adopté à l'unanimité (soit 15 voix pour).  
Mme Michèle DELPERDANGE a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- 1- Délibération autorisant Mme le Maire à choisir un prestataire de fourrière automobile et de signer la convention s'y afférant.
- 2- Délibération autorisant Mme le Maire à mandater des factures d'investissement avant le vote du budget 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte que ces deux points soient ajoutés à l'ordre du jour.

**1- POINT SUR LES FINANCES COMMUNALES**

Madame le Maire fait le compte rendu au conseil municipal des dépenses effectuées et recettes reçues au cours de l'année 2020 en investissement et fonctionnement.

En investissement des dépenses restent à réaliser :

- l'éclairage public pour résoudre les trous noirs
- l'achat des détecteurs de polluants pour les salles de classes
- la révision du plan local d'urbanisme
- les dernières dépenses pour la construction de la salle communale et de la bibliothèque
- un broyeur pour le tracteur.

En investissement des subventions restent à percevoir :

- Pour la construction de la salle communale et la bibliothèque, des subventions du conseil départemental de l'oise et de l'Etat pour un montant total de 48 247 €
- Pour l'acquisition du tracteur et du broyeur pour un montant de 18 000 €

En fonctionnement les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrés par rapport au budget 2020.

Le contrat avec la société LEMOINE Bertrand sera à réétudier car l'entretien du cimetière, du stade seront réalisés par les employés communaux.

**2-DELIBERATION POUR CREER UN NOUVEAU POSTE D'ADJOINT, ELECTION DU NOUVEL ADJOINT, DELEGATIONS DE FONCTIONS ET FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE**

Délibération n°2021/1

En vertu de l'article L.2122 2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Pour Dieudonne, cela laisse une possibilité de quatre adjoints maximum.

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a créé 3 postes d'adjoints au Maire. Désormais, la création d'1 poste supplémentaire d'adjoint au Maire nécessite son élection. La délibération n°2020/7 du 23 mai 2020 est abrogée.

Vu le CGCT et notamment son article L.2222-2,  
Vu la délibération n° 34-2020 en date du 23 mai 2020,

CONSIDERANT que les différentes actions à mener sont :

- la gestion de la salle communale (visites, contrats de location, états des lieux d'entrée et de sortie, entretien, etc...)
- la gestion des fêtes et des cérémonies.
- l'état civil (célébration des mariages, pacs signatures des actes et autres documents d'état civil en l'absence du Maire).
- signature des bons de commande.

Mme le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal si des conseillers souhaitent se présenter.

**Mme Corinne DUBOIS** se déclare candidate. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Il est procédé au dépouillement des bulletins pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin et le résultat est le suivant :

**Mme Corinne DUBOIS :**

Nombre de bulletins trouvés : 15

Nombre de suffrages exprimés : 14

Bulletin blanc : 1

Majorité absolue : 8

Délibération n°2021/2

**Mme Corinne DUBOIS est proclamée 4<sup>ème</sup> adjointe ayant obtenu la majorité absolue, et quatorze voix (14) et a été immédiatement installée.**

**Les délégations des adjoints sont maintenues tel que défini dans la délibération n°2020-10.**

Délibération n°2021/3

Madame Corinne DUBOIS aura les délégations suivantes :

- la gestion de la salle communale (visites, contrats de location, états des lieux d'entrée et de sortie, entretien, etc...)
- la gestion des fêtes et des cérémonies.
- l'état civil (célébration des mariages, pacs signatures des actes et autres documents d'état civil en l'absence du Maire).
- signature des bons de commande.

### **INDEMNITES de FONCTION:**

*Délibération n°2020-4*

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants :  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

La population de la commune étant comprise entre 500 et 999 habitants, le taux de l'indice terminal est de 40,3 %.

Le Conseil Municipal FIXE, à l'unanimité à compter du **01 février 2021**.

L'indemnité du nouvel adjoint à **10,7 %** de l'indice brut terminal mensuel. Les crédits sont annuellement prévus à l'article 6531 du budget primitif.

### **3-POINT SUR LA RENOVATION DE LA PETITE MAISON DE LA PLACE COMMUNALE.**

*Délibération n°2020-5*

Madame le Maire demande quel est l'avancement des travaux de rénovation de la petite maison de la place communale. Monsieur Olivier GANDER informe le conseil municipal que les cloisons ont été abattues, et qu'il reste à doubler les murs, la dalle à poser, l'électricité, l'isolation du toit, la pose des portes et rideaux en métal. La dalle sera coulée la semaine prochaine par les employés communaux.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le plan de relance de la Région Hauts de France est maintenue et demande au conseil municipal de délibérer pour demander une subvention à la région pour ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **décide** de demander une subvention à la Région Hauts de France pour ce dossier au taux maximum.

### **3- DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A CHOISIR UN PRESTATAIRE DE FOURRIERE AUTOMOBILE ET DE SIGNER UNE CONVENTION.**

*Délibération n°2020-6*

Madame le maire rappelle au conseil municipal que nous avons signé une convention avec la police municipale de Chambly, et qu'il convient pour l'enlèvement des voitures tampons et autres, d'établir une convention avec un prestataire de fourrière automobile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à choisir un prestataire de fourrière automobile et de **SIGNER** la convention correspondante.

### **4- DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER MANDATER DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

*Délibération n°2020-7*

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune recevra des factures d'investissement avant le vote du budget de l'année 2021.

Afin de pouvoir régler ces factures, il convient d'autoriser Madame le Maire à les engager et à les mandater dans la limite du quart des dépenses inscrites en 2020 au budget primitif de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1.

Vu que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Vu que pour le budget principal les dépenses d'investissements sont limitées à 25% des crédits inscrits au budget 2020 avec autorisation du conseil municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 ou au plus tard le 15 avril 2021 dans la limite des crédits :

➤DIT que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2021

### **Divers :**

#### **Festivités 2021**

Madame le maire informe le conseil municipal que les festivités de cette année seront réétudiés en fonction de la crise sanitaire dû au COVID.

#### **Point sur la 4G**

Madame le maire informe le conseil municipal que la 4G aura beaucoup de difficulté à être installée sur la commune à l'endroit proposé par Orange car l'accès est très difficile.

#### **Point sur la vidéo protection**

Le dossier nous est revenu car nous avons ajouté le hameau de Montchavert et la Fosse-Saint-Clair. La personne en charge de ce dossier à l'ADTO a été informé et s'en occupe.

#### **Police municipale**

Madame le maire informe le conseil municipal que la verbalisation électronique a été demandé à la Préfecture de l'Oise par convention. L'intervention de la police municipale de Chambly sur notre territoire pourra débuter en février 2021.

#### **Démission de Mme Ghislaine FRAPPE à la commission communale des Impôts Directs de la commune (CCID)**

Par courrier du 26 décembre 2020, Mme Ghislaine FRAPPE a demandé sa démission de suppléante à la CCID de la commune ; sa demande a été transmise au services des impôts, et acceptée.

#### **Demande d'installation d'un mobil-home**

Madame le maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de Mme VOLTZ demandant l'installation d'un mobil home sur les parcelles C76 et C77 se situant en direction de Neuilly ent Thelle, dans les bois. Il s'avère que ces parcelles sont situées en zone naturelle et donc il est impossible d'y installer un mobil home. Un courrier sera envoyé à Mme VOLTZ pour l'en informer.

#### **Rénovation de deux classes :**

L'avis de l'inspecteur d'académie, M. BUTEL de la circonscription de Gouvieux a été demandé par Mme le Maire afin d'optimiser le dossier.

**Elections départementales et régionales :** celles-ci devraient avoir lieu en mars 2021 avec un éventuel report en juin si l'état d'urgence sanitaire est reportée.

#### **Coupure de courant**

La société ENEDIS nous informe qu'une coupure de courant aura lieu le 26 janvier 2021 de 12 h 50 à 16 h sur toute la commune.

#### **Construction de l'unité de traitement de pesticides et de décarbonatation**

Les travaux de construction débuteront en début d'année 2021.

Bon pour publication et affichage, le 15 janvier 2021

*Le Maire,*  
*Thérèse-Marie DESCATOIRE*